

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2020



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



BULLETIN

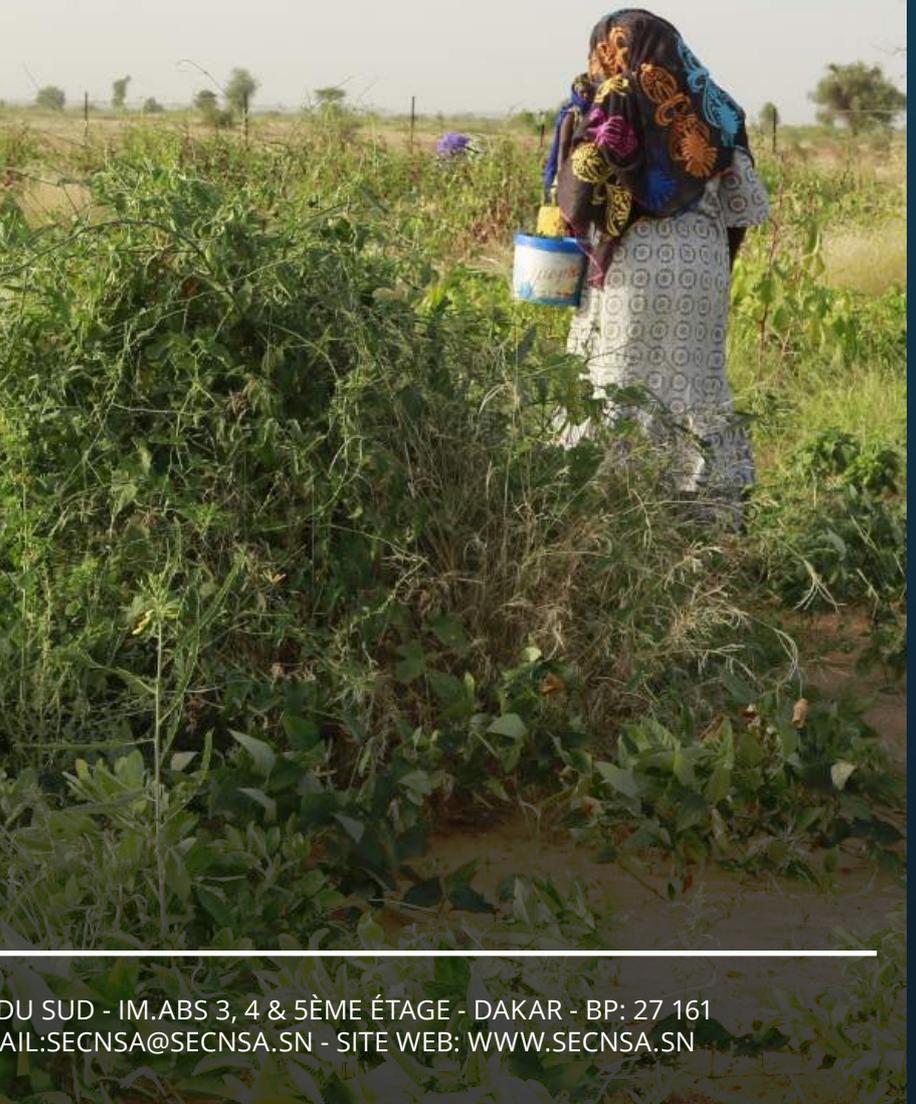
TRIMESTRIEL DU SAP

ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX
MÉNAGES IMPACTÉS PAR LES
EFFETS DE LA COVID 19

BONNE PLUVIOMÉTRIE SUR
L'ENSEMBLE DU PAYS

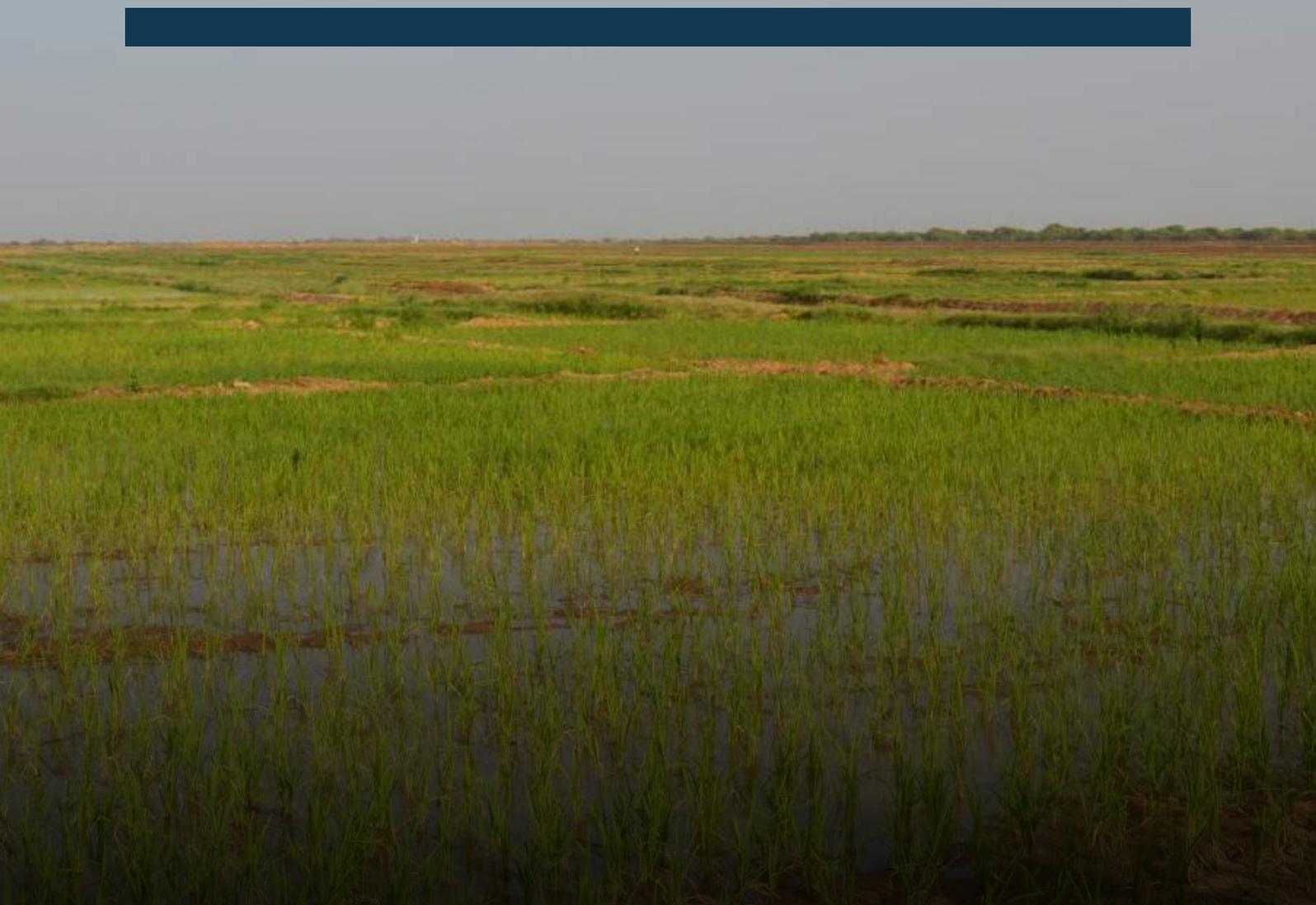
CRUES AMORCÉES SUR TOUS LES
COURS D'EAU DU PAYS

PERSPECTIVES AGRICOLES
ENCOURAGEANTES



SOMMAIRE

1.SITUATION ALIMENTAIRE DURANT LA SOUDURE (JUIN-JUILLET-AOÛT).	5
2.ASSISTANCE ALIMENTAIRE	6
3.SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE	7
4.SITUATION HYDROLOGIQUE.	9
5.EVOLUTION DES CULTURES ET PRÉVISIONS AGRICOLES POUR L'ANNÉE 2020. . . .	11
5.1. Evolution des cultures	11
5.2. Prévisions agricoles pour l'année 2020	11
5.3. Situation phytosanitaire	11
6.SITUATION PASTORALE	12
6.1. Etat des pâturages	12
6.2. Mouvement du bétail	13
6.3. Situation zoo sanitaire	13
6.4. Suivi de la végétation	13
7.SITUATION DES MARCHÉS	15
7.1. Situation des stocks	15
7.2. Prix mensuels de principaux produits agricoles et du bétail	15
7.2.1. Céréales locales sèches	15
7.2.2. Légumes	16
7.2.3. Bétail	16
7.2.4. Comparaison avec la moyenne des 5 dernières années	16
8.ZONES À RISQUE DE FAIBLE PRODUCTION.	16



SITUATION ALIMENTAIRE

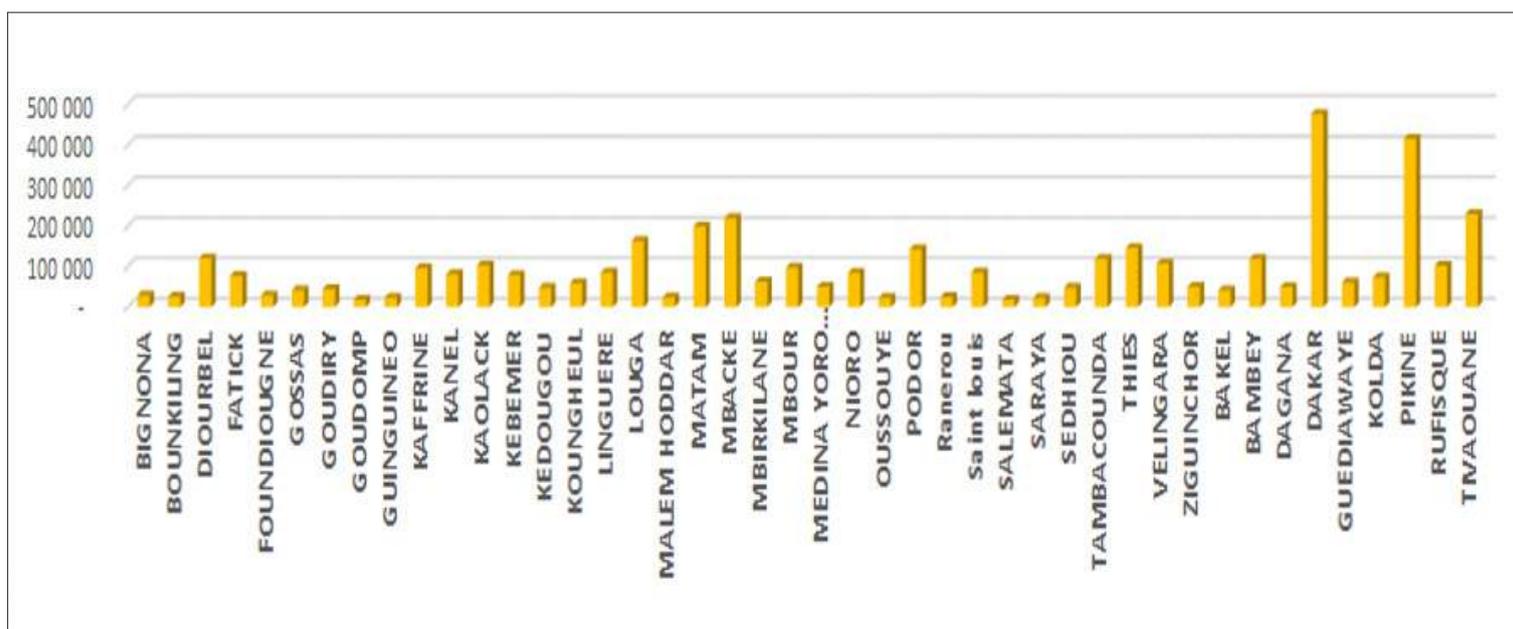
1. SITUATION ALIMENTAIRE DURANT LA SOUDURE (JUIN-JUILLET-AOÛT)

L'avènement de la COVID 19, a considérablement dégradé la situation alimentaire des ménages durant la période de soudure. Les départements de Dakar (476 331 personnes) et Pikine (415 053 personnes), soit respectivement 11% et 10% de la population totale en phase crise à pire sont les plus touchés.

À l'intérieur du pays, la situation est tout aussi préoccupante, en effet 5% de la population de Tivaouane (229 614 personnes), de Mbacké (219 366 personnes) et de Matam (198 893 personnes) sont en insécurité alimentaire. Dans les départements de Thiès et Podor, on compte respectivement 145 336 et 142 336 personnes, soit 3% de la population, qui ont des difficultés alimentaires.

Les difficultés des ménages s'expliquent, par les mesures de restrictions prises par le Gouvernement, pour juguler la propagation de la maladie et, qui ont eu un impact négatif sur le secteur économique.

Concernant les activités pastorales, l'interdiction des rassemblements et la fermeture des marchés hebdomadaires (loumas), a accentué la vulnérabilité des ménages pastoraux en baissant les revenus tirés de la vente du bétail.



Graphique 1 : nombre de personnes en phase crise à pire sur la période juin-juillet-août
Source : SECNSA, Cadre Harmonisé Mars 2020

2. ASSISTANCE ALIMENTAIRE

La pandémie de la COVID 19, a amené le Gouvernement du Sénégal à adopter un nouveau plan d'assistance. Le Plan National de Riposte (PNR), élaboré au sortir du Cadre Harmonisé (CH) de mars 2020, afin de venir en aide à 766 725 personnes durant la période de soudure, a fait place au Plan d'Urgence Sécurité Alimentaire (PUSA 2020). Il a tenu compte des effets de la pandémie, qui a dégradé la situation alimentaire des ménages.

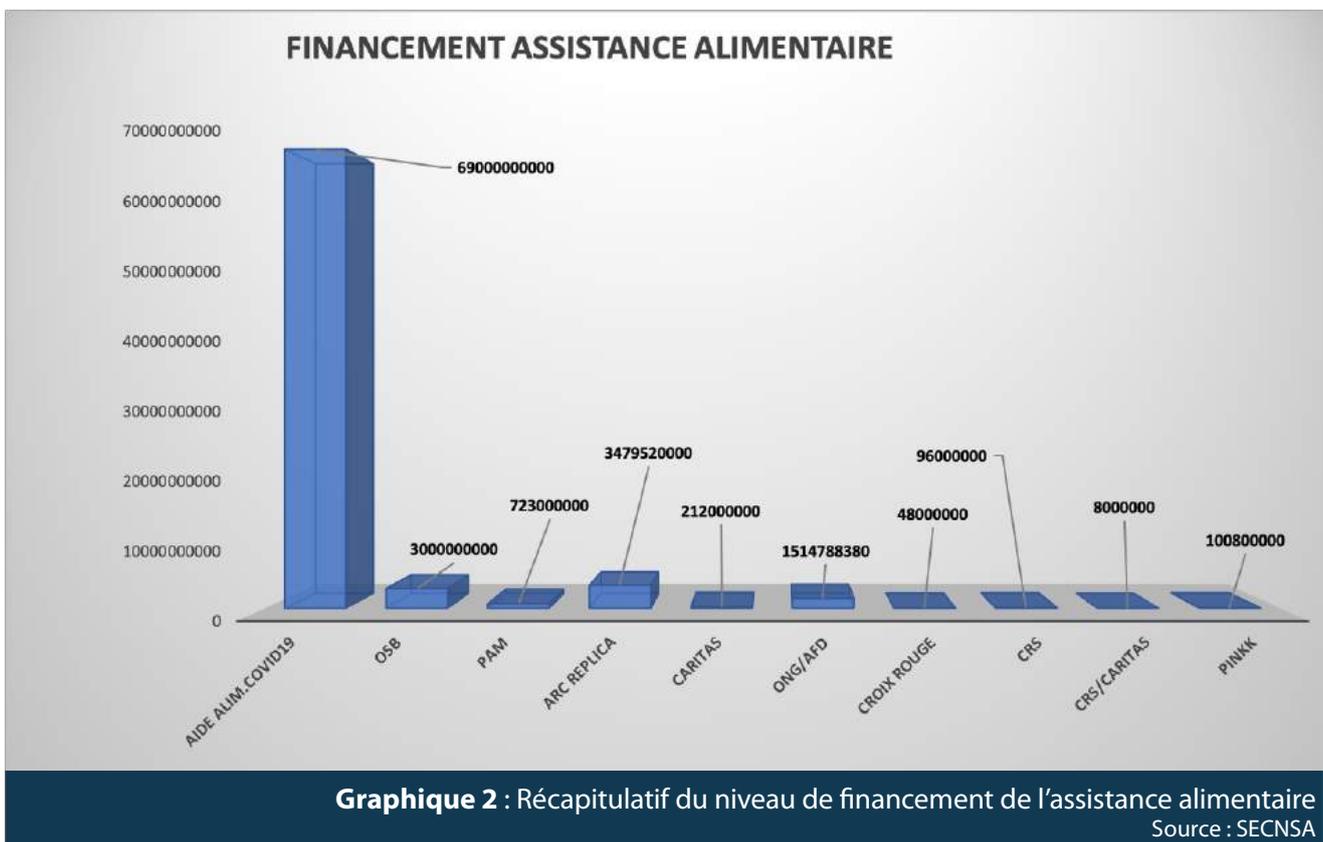
Le PUSA, élaboré en collaboration avec les acteurs humanitaires, prend en compte la réactualisation des résultats du CH de mars 2020. Suite aux effets de la COVID 19 sur les moyens d'existence des ménages, les personnes en phase sous pression sur la période juin-juillet-août, ont basculé en phase crise.

Le PUSA prend en charge 4 237 013 personnes (766725+3 470 287), soit 529 627 ménages. L'Etat a réagi assez rapidement, en initiant une opération d'aide alimentaire d'urgence destinée à un million cent mille ménages.

La stratégie d'intervention du PUSA se décline en trois volets :

- Distribution de bons alimentaires et/ou d'espèce (cash transfert) ;
- Prise en charge de la malnutrition à travers les traitements, la prévention et la mise en œuvre d'activités sensibles à la nutrition ;
- Assistance au bétail au travers d'une opération de sauvegarde du bétail.

Le tableau ci-dessous, présente la situation détaillée des montants prévus et exécutés et le gap de financement. Concernant le volet nutrition, les activités ont été suspendues pour des raisons de sécurité liées à la COVID-19. ■■■■



3. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

- **JUILLET**

Ce mois a été très pluvieux, surtout lors des deux dernières décades, où les conditions météorologiques ont été très favorables. Les activités pluvieuses ont été très intenses sur la quasi-totalité du pays.

Au Nord, les pluies enregistrées en début de période (du 11 au 13 juillet) ont permis à la plupart des localités d'enregistrer leurs premières pluies utiles. Les événements pluviométriques observés, au cours de ces deux dernières décades, sont globalement modérés à forts par endroits, avec une quantité de 103 mm notée à Louga le 29 juillet et, la station de Linguère qui a cumulé 122.2 mm entre les 16 et 17 juillet.

A l'Ouest, les pluies des deux dernières décades de ce mois ont permis à la plupart des localités d'enregistrer leurs premières pluies utiles. Les quantités de pluies enregistrées sont globalement modérées, avec des valeurs rarement supérieures à 50 mm (Tivaouane 53 mm le 28 juillet et Mérina Dakhar 56 mm le 29 juillet) ; mais bien réparties dans le temps et dans l'espace.

Sur le reste du territoire (Centre, Est et Sud), il a plu pratiquement tous les jours au cours des deux dernières décades, avec de fortes quantités au Centre et au Sud-Ouest du pays, surtout avec l'événement du 28 juillet pendant laquelle des pluies records, supérieures à 200 mm ont été enregistrées à Bessir (248.0 mm), TENGHORY (203 mm) et BIGNONA (200.5 mm).

- **AOÛT**

Au Nord du 12 au 15 août, les activités pluvio orageuses ont repris après une pause qui s'est installée du 01 au 11 août. Les cumuls de la période les plus importants (supérieurs à 70 mm) ont été enregistrés à Matam et Louga.

Au Centre, des pluies faibles à modérées sont tombées en début et en fin de quinzaine. Durant la période du 13 au 15, les activités pluvieuses ont connu un regain surtout à Nioro où une pluie exceptionnelle de 124.5 mm a été notée le 13 août.

A l'Est des pluies modérées ont été reçues. Mais la localité de Kédougou a été mieux arrosée avec un cumul de la période de 217 mm.

Au Sud les pluies ont été présentes presque tous les jours. Sur l'axe Ziguinchor-Cap Skirring, les cumuls de la quinzaine sont compris respectivement entre 576.2 mm et 402.8 mm.

Un regain des activités pluvio orageuses a été constatée dans la deuxième quinzaine du mois. En effet, deux ondes (du 20 au 21 août et du 25 au 27 août) ont occasionné des pluies dans le Nord et le Centre du pays. Plusieurs localités ont cumulé plus de 100 mm dans la période.

A l'Est, si Kédougou a été modérément arrosé, on a noté une faiblesse du niveau pluviométrique à Bakel, Tambacounda et surtout Goudiry qui n'a reçu que 56.9mm en 15 jours.

A l'image de la première quinzaine, les pluies se sont poursuivies dans la deuxième quinzaine. Les cumuls sont compris entre 143.3 mm à Vélingara et 263.6 mm au Cap Skirring.

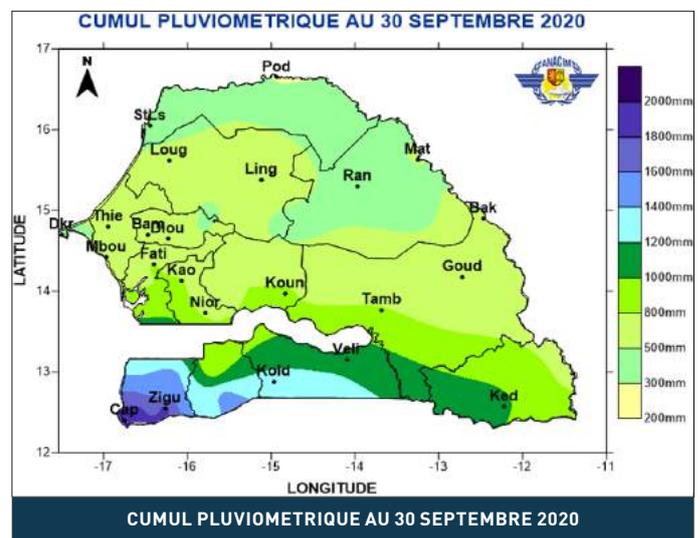
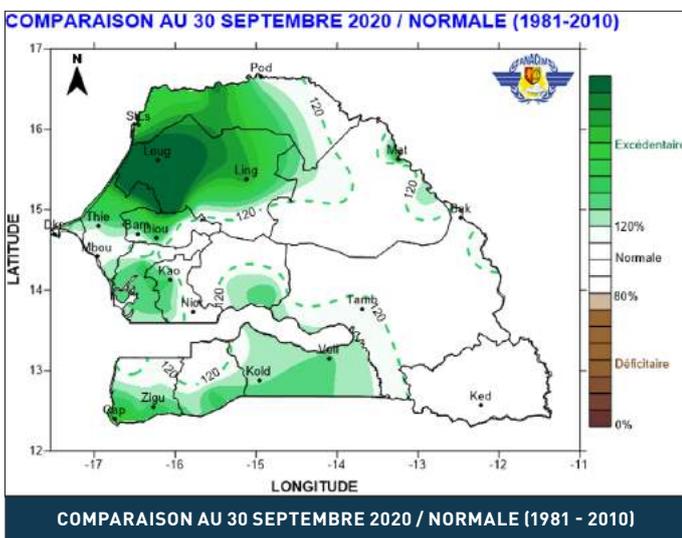
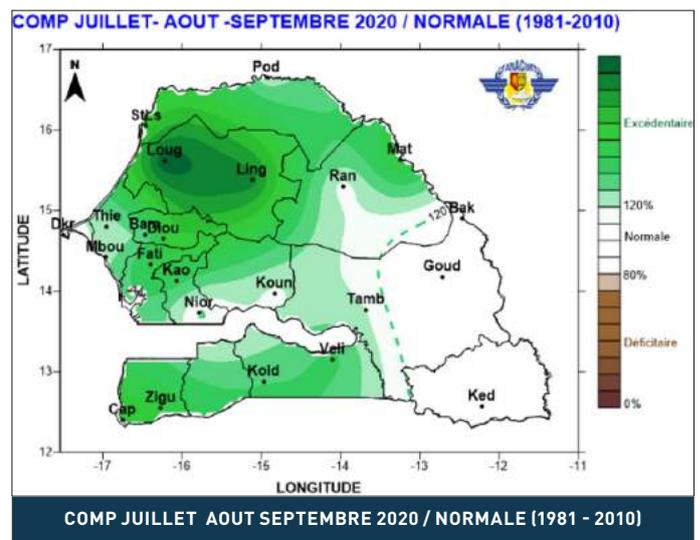
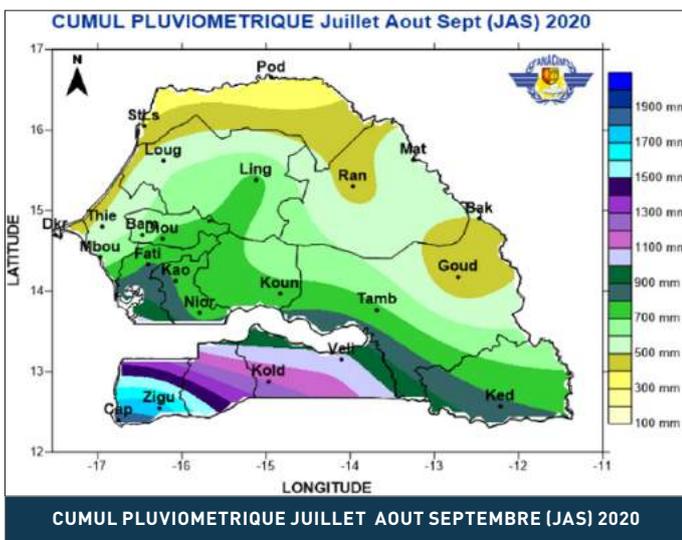
- **SEPTEMBRE**

Pendant la journée du 05 septembre des pluies exceptionnelles sont tombées sur plusieurs localités du Centre. Des hauteurs de pluies journalières supérieures à 200 mm ont été notées à Joal (207.4 mm), Khombole (225.8 mm), Sokone (216 mm), Thiaré (204 mm), Passy (212 mm) et Toubacouta (203 mm). A Diourbel, Fatick et Thiès, les quantités enregistrées sont supérieures à 100 mm, occasionnant des inondations dans la plupart.

Hormis cette journée du 05 qui a été exceptionnelle, les pluies se sont poursuivies sur tout le pays durant cette période. Un ralentissement des activités pluvieuses a été noté au Nord à partir du 10 septembre.

Du 15 au 24 septembre, les pluies ont repris sur tout le pays, surtout pendant la période du 18 au 20 septembre et la journée du 24 septembre. Ces pluies faibles à modérées (dépassant rarement 50 mm) ont maintenu les réserves en eau du sol dans un niveau satisfaisant. Les cumuls saisonniers varient de 274.4 mm à Podor à 1862.7 mm au Cap Skirring (Figure 2).

La comparaison des cumuls pluviométriques enregistrés au 24 Septembre 2020, par rapport à ceux de 2019 à la même date, montre que 2020 est plus humide que 2019, sur tout le pays excepté Kaolack et Dakar où la situation pluviométrique, entre les deux années, est similaire, et Kédougou où 2019 est meilleure que 2020.



4. SITUATION HYDROLOGIQUE

Les crues observées sur le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie au mois de juillet, se sont poursuivies en août et septembre à la faveur des pluies enregistrées (cf tableau 1).

Le mois de septembre, est marqué par la décrue observée au niveau de certaines stations de contrôle comme Bakel et Matam. A Podor la crue se poursuit, le niveau du fleuve a atteint la cote d'alerte de 500 cm le 29 septembre 2020 (cf tableau 1).

TABLEAU 1 : NIVEAU MAXIMUM MOYEN JOURNALIER DES COURS D'EAU EN CM EN JUILLET AOÛT ET SEPTEMBRE 2020

Stations	Juillet-20	Août-20	Septembre
Bakel	506	683	988
Podor	339	399	503
Matam	462	605	842
Mako	327	499	480
Gouloumbou	389	762	980

Source : DGPPE



FLEUVE SÉNÉGAL - BAKEL



FLEUVE SÉNÉGAL - BAKEL



ATTAQUE DE CHENILLE LÉGIONNAIRE DANS LE NIORO



RIZ PLUVIAL EN MATURATION - KÉDOUGOU



CHAMP DE SORGHO À MATAM

5. EVOLUTION DES CULTURES ET PRÉVISIONS AGRICOLES POUR L'ANNÉE 2020

5.1. EVOLUTION DES CULTURES

La bonne pluviométrie enregistrée sur l'étendue du territoire nationale, a favorisé un bon développement végétatif des cultures. Les récoltes du mil souna et du niébé, ont débuté dans le centre du Sénégal.

5.2. PRÉVISIONS AGRICOLES POUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020, pourrait être meilleure que celle de 2019 au regard de la physiologie de l'hivernage qui a connu une installation précoce sur la partie Sud-Ouest et Centre Ouest du pays et normale à précoce partout ailleurs. En outre, les cumuls pluviométriques à la date du 10 Septembre, vont de 234.5mm à Podor à 1790.2 mm à Oussouye. La situation est excédentaire au Nord, à l'Ouest, au Sud. Elle est normale sur le reste du pays à l'exception de l'axe Niakhar-Gossass-Guinguinéo et le sud-est de Saraya où on note un léger déficit. Comparé à 2019 à la même période les cumuls ont plus que doublé à Sédhiou, Ziguinchor, Kounghoul Thiès, Ranérou Matam Podor.

Par ailleurs, les soutiens du gouvernement et de ses partenaires au cours des dernières années, à la promotion de certaines filières (riz en l'occurrence) vont maintenir le niveau de performance dans la dynamique de croissance enclenchée depuis 2014.

5.3. SITUATION PHYTOSANITAIRE

La situation phytosanitaire, reste sous contrôle, cependant des infestations de chenilles poilues ont été signalées dans les départements de Louga, de Dagana, de Tivaouane et Thiès sur le niébé, l'arachide et la pastèque.

La Chenille Légionnaire d'Automne (CLA), est apparue dans l'arrondissement de Ida Mouride, département de Kounghoul et, dans le département de Nioro, où des attaques sur le maïs ont été rapportées.

La présence de Cantharide a été notée sur le mil dans les communes de Fass Thiékène (département de Kaolack, région de Kaolack), Wintinko (commune de Diamagadio, arrondissement de Katakél, département de Kaffrine), de Ngayène Sabakh (département de Nioro, région de Kaolack). Les départements de Thiès et Tivaouane, n'ont pas été épargnés par les ravageurs, des infestations de sauteriaux ont été signalées.

Sur la période allant du 24 au 30 août 2020, de nouvelles infestations de ravageurs ont été rapportées.

Les attaques de Cantharides sur le mil, se sont étendues aux départements de Kaffrine, notamment dans l'arrondissement de Katakél, de Malem Hodar et Kaffrine.

La CLA a été détectée dans les départements de Linguère, de Rufisque, de Nioro du Rip, de Tambacounda et de Goudiry dans des champs de maïs.

En septembre, la situation phytosanitaire est principalement marquée par des infestations d'insectes floricoles (*Mylabris holosericea*, *Psalydolytta* sp) sur le mil et le maïs dans les régions de Kaffrine et Kaolack, de pucerons (*Aphis craccivora*) sur le niébé et l'arachide dans la région de Louga et le département de Tivaouane, de Chenilles Légionnaires d'Automne (CLA) sur le maïs au niveau des régions Kaffrine et Thiès, de sauteriaux sur riz dans la région de Kaolack et la présence d'oiseaux granivores sur le mil à Naydé (région de Diourbel). Des traitements sont en cours et sont effectués avec des produits UL par les UPV. ■■■

6. SITUATION PASTORALE

6.1. ETAT DES PÂTURAGES

Sur l'ensemble du territoire, le tapis herbacé connaît un bon développement. La bonne pluviométrie, a favorisé des pâturages abondants (bien fournis), de bonne qualité et diversifiés en espèces fourragères. L'état d'embonpoint des animaux est acceptable et s'améliore régulièrement. L'abreuvement du cheptel, se fait au niveau des points d'eau temporaire, qui ont pris le relais des forages.



PHOTO 1 : PÂTURAGE

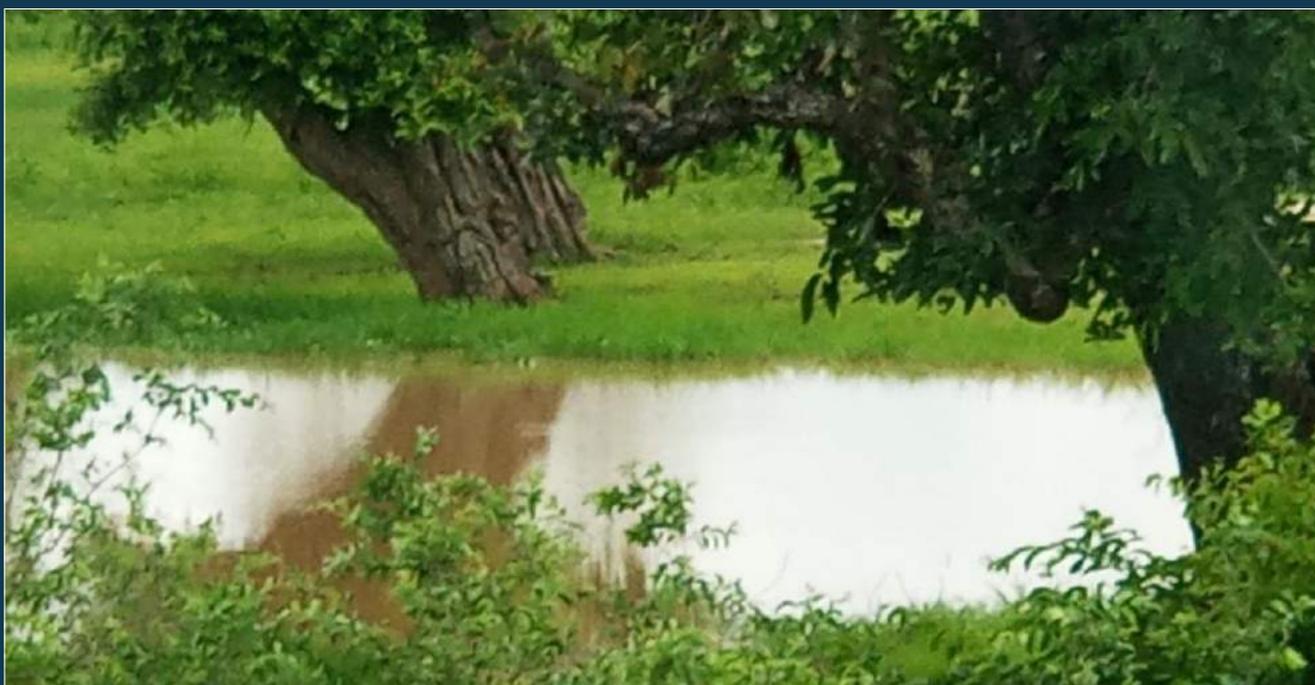


PHOTO 2 : POINT D'EAU BIEN REMPLI

6.2. MOUVEMENT DU BÉTAIL

Les transhumants sont de retour dans leurs localités d'origine. Cependant, il a été rapporté, de petites transhumances pour éloigner les animaux des zones de culture, mais aussi des mouvements du fait de l'insuffisance des zones de pâture en hivernage dans certaines localités.

6.3. SITUATION ZOO SANITAIRE

Deux cent quarante-deux (242) foyers de maladies ont été enregistrés dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kédougou, Kolda, Louga, Saint-Louis, Sédhiou, Thiès, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor au mois d'août. Les pathologies dominantes sont la maladie de Newcastle, la pasteurellose chez les espèces ovine, caprine et bovine, l'entérotoxémie, la maladie de Gumboro et la distomatose chez les espèces ovine et bovine.

6.4. SUIVI DE LA VÉGÉTATION

Indice de Végétation (NDVI)

L'évolution de l'état de la végétation se poursuit favorablement sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les valeurs du NDVI demeurent faibles dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Podor et Matam). Par ailleurs, dans plusieurs départements, le niveau de croissance de la végétation est nettement supérieur à la moyenne de la série (1999-2019) notamment à Linguère et à Goudiry où il avoisine le maximum à l'image des départements du Sud du pays. Le département de Matam, bien qu'enregistrant un niveau de NDVI faible, reste proche de la moyenne de la série.

A la troisième décade du mois d'août 2020, la dynamique de la végétation se poursuit favorablement sur l'ensemble du territoire par rapport à la décade précédente. Toutefois, les valeurs du NDVI restent faibles dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Podor et Matam). Des améliorations sont notées et le profil reste similaire à la moyenne de la série (1999-2019). Par ailleurs, dans les autres départements, le niveau de croissance de la végétation est nettement supérieur à la moyenne de la série notamment à Goudiry et à Kaolack où il excède le maximum à l'image des départements du Sud du pays.

A la deuxième décade du mois de septembre 2020 (Figure 1b), la croissance de la végétation se poursuit favorablement sur l'ensemble du pays avec des valeurs du NDVI fortes à moyennes. En comparaison avec la décade précédente (Figure 1a), les zones qui enregistrent des faibles valeurs de NDVI se sont sensiblement réduites dans les départements de Podor, Matam et Ranérou.

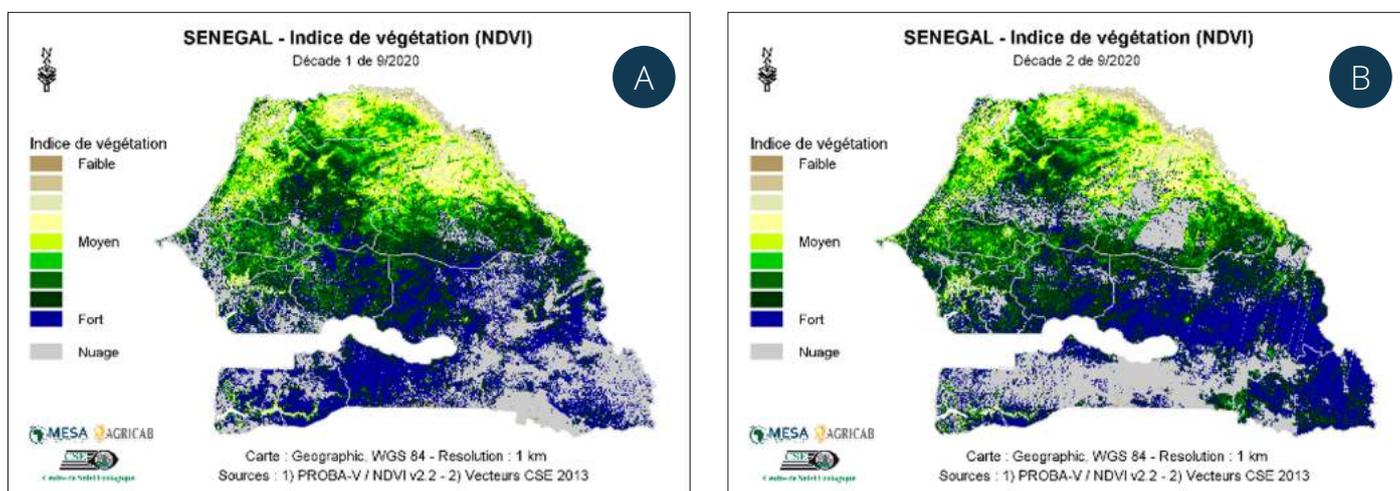
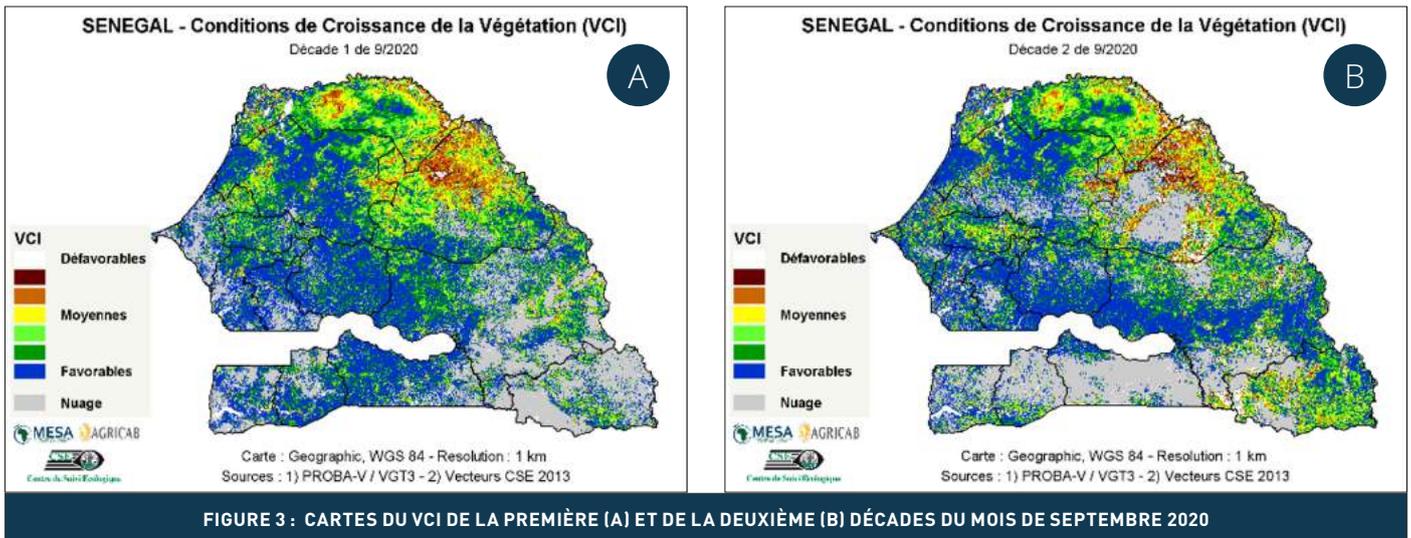


FIGURE 1 : CARTES DU NDVI DE LA PREMIÈRE (A) ET DE LA DEUXIÈME (B) DÉCADES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Anomalies de croissance de la végétation (VCI)

A la troisième décade du mois d'août 2020, l'analyse du Vegetation Condition Index (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation sont globalement favorables sur l'étendue du territoire national (Figure 3a et Figure 3b). Néanmoins, il est noté au niveau de Matam des valeurs d'indices qui sont moyens à défavorables.

A la deuxième décade du mois de septembre 2020, l'analyse du Vegetation Condition Index (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation sont globalement favorables dans la majeure partie du pays à l'image de la décade précédente (Figure 3a et Figure 3b). Toutefois, il est noté une certaine régression dans les départements de Ranérou et de Kédougou.





7. SITUATION DES MARCHÉS

7.1. SITUATION DES STOCKS

Les stocks recensés dans les marchés suivis sont faibles à moyens pour les produits agricoles locaux (céréales sèches, légumineuses), abondants pour les céréales importées (riz, maïs) et moyens les légumes (oignon local, pomme de terre locale).

En effet, les productions de la campagne agricole sont quasiment épuisées. Il est à souligner que les récoltes en vert ont démarré dans certaines zones pour les premières vagues de semis (maïs, arachide coque).

Le stock de régulation du riz, en fin août 2020, s'est établi à 102 665 tonnes. Il est composé de: riz brisé non parfumé importé (34 223 tonnes), riz brisé parfumé importé (52 087 tonnes), riz intermédiaire/entier importé (7 631 tonnes), riz sous douane (7 650 tonnes), riz local décortiqué (1 074 tonnes). Un stock 5 338 tonnes de riz entier, au titre du KR 2018, s'ajoute au stock de régulation.

Les stocks de riz importé détenus par les commerçants grossistes distributeurs établis dans les capitales régionales se situent à 52 527 tonnes.

La demande a été forte pour les céréales sèches (mil, maïs) et les légumes (oignon, pomme de terre), notamment dans la dernière décade du mois d'août 2020 et constante pour les céréales importées (riz, maïs) durant tout le mois.

7.2. PRIX MENSUELS DE PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES ET DU BÉTAIL

7.2.1. CÉRÉALES LOCALES SÈCHES

Les prix moyens mensuels de détail par kilogramme des céréales locales sèches d'août 2020, s'affichent comme suit : 285 CFA (mil), 290 F CFA (sorgho), 240 F CFA (maïs). Les comparaisons des prix indiquent une supériorité des prix pratiqués en août 2020 par rapport à ceux des autres périodes. Ils s'établissent comme suit : +6% (mil), +5% (sorgho), +4% (maïs) par rapport à leurs valeurs de juillet 2020, +14% (mil), +10% (sorgho), +13% (maïs) par rapport à leurs niveaux d'août

2019 et +26% (mil), +11% (sorgho), +12% (maïs) par rapport aux moyennes quinquennales. Cette tension est consécutive à plusieurs facteurs : (i) demande exceptionnelle dans la dernière décade du fait de la fête de Tamkharit, (ii) faiblesse des stocks des céréales sèches, (iii) contexte sanitaire lié à la COVID-19. Toutefois, il convient de souligner que les variations de hausse sont plus significatives pour le mil, attestant son second rang après le riz.

7.2.2. LÉGUMES

Après plusieurs mois de présence exclusive des légumes locaux de grande consommation (oignon, pomme de terre), les importations ont repris du fait de l'épuisement de ceux-ci, notamment pour l'oignon. Les prix moyens régionaux ont varié dans les fourchettes suivantes : « 450 – 600 » F CFA/kg (oignon importé), « 500 – 600 » F CFA/kg (pomme de terre locale), soit des prix moyens respectifs de 495 F CFA/kg et 530 F CFA/kg. A l'instar des céréales locales sèches, la forte demande a contribué au renchérissement des prix de ces produits.

7.2.3. BÉTAIL

Après la forte demande des petits ruminants (ovins, caprins) en juillet pour la célébration de la fête de Tabaski, le mois d'août a été marqué par une forte demande portant sur les bovins pour la célébration de la fête de Tamkharit (Achoura). Les prix moyens relevés dans les marchés de bétail par tête, s'établissent comme suit : 224 500 F CFA (bovin), 94 000 F CFA (ovine), 32 000 F CFA (caprin). Les termes de l'échange, par rapport au prix du riz importé s'établissent comme suit : 700 Kg (bovin), 299 kg (ovine), 102 kg (caprin). Les termes de l'échange ont été plus favorables en août 2019 qu'en août 2020. Cette situation s'explique par la situation sanitaire du COVID19 qui a affecté financièrement les ménages en réduisant la demande.

7.2.4. COMPARAISON AVEC LA MOYENNE DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Le prix de détail du riz local décortiqué s'affiche à 285 F CFA/kg. Comparativement aux périodes de référence, les variations indiquent une diminution de 5% par rapport à son cours de juillet 2020 (300 F CFA), un léger recul annuel (-2%) et une hausse modérée de +4% par rapport à la moyenne quinquennale (275 F CFA). La diminution mensuelle résulte de la mise en marché des récoltes de contresaison.

Le prix du kilogramme du riz importé brisé non parfumé, qui s'affiche à 315 F CFA est resté constaté au cours des deux derniers mois. En revanche, ce prix a connu un glissement annuel de +6% par rapport à son niveau d'août 2019 (295 F CFA) et une progression de +11% par rapport à la moyenne quinquennale (285 F CFA).

8. ZONES À RISQUE DE FAIBLE PRODUCTION

Les zones à risque de faible production sont constituées des départements dont les cumuls pluviométriques sont très excédentaires par rapport à la normale. Dans ces zones les risques d'inondations des cultures sont susceptibles d'impacter négativement la production agricole. Avec l'hypothèse d'une fin tardive de la saison des pluies, les risques de perte des récoltes sont réels, dans les zones où des infrastructures de stockage ne sont pas disponibles.

LISTE DES STRUCTURES NATIONALES
MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL DU SAP :

**ANACIM, ANSD, CEP/PÊCHE, CLM, CONACILSS,
CSA, CSE, CONACILSS, DA, DAN, DAPSA, DEFCCS,
DGPRES, DHORT, DIREL, DPV, SECNSA, DPDT**

PARTENAIRES FINANCIERS



COMMISSION EUROPÉENNE



Aide humanitaire





SECNARIAT EXECUTIF

SECNSA

POINT E, RUE DE FATICK X BD DU SUD - IM.ABS 3, 4 & 5ÈME ÉTAGE - DAKAR - BP: 27 161
TEL: (+221) 33 865 30 35 - EMAIL:SECNSA@SECNSA.SN - SITE WEB: WWW.SECNSA.SN

Octobre 2020